

Renvoyez ce document
 complété, daté et signé à
 l'adresse indiquée ci-contre



Mail : fiscalite.wallonie@spw.wallonie.be
 Fax : 081/330 201

Taxes sur les véhicules non automatisés DÉCLARATION À LA TAXE DE CIRCULATION

Les véhicules dits non automatisés sont les autobus, autocars, camions et leurs remorques, tracteurs ou minitrailleurs et leurs semi-remorques, tous les véhicules avec immatriculation belge spéciale (marchand, essai, ...) ou avec une immatriculation étrangère. Le fait générateur de la taxe pour ces véhicules est l'usage effectif sur la voie publique (et non l'inscription à la DIV)¹.

Les remorques non inscrites à la DIV (MMA ≤ 750 kg) en font aussi partie mais un formulaire spécifique existe pour la déclaration/révocation des petites remorques.

Merci de remplir ce formulaire lisiblement et en lettres MAJUSCULES et de **joindre**, suivant les catégories de véhicules, **les documents justificatifs** permettant d'établir correctement la taxe.

1. Coordonnées du déclarant

1.1. Identification

M. Nom _____ Prénom _____
 Mme _____

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*)
 _____ - _____

Vous désirez remplir une déclaration pour :

Vous-même

Une autre personne physique

M. Nom _____ Prénom _____
 Mme _____

N° de registre national (*il se trouve au verso de la carte d'identité*)
 _____ - _____

Une personne morale

Dénomination _____ N°BCE
 _____ 0 _____

Qualité du déclarant : _____

1.2. Adresse du redevable

Rue _____ Numéro _____ Boite _____

Code postal _____ Localité _____

1.3. Contact

Téléphone (de préférence GSM) _____ Adresse mail _____

¹ Conformément aux articles 36ter et 36quater du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus.

2. Le véhicule déclaré

2.1. Numéro d'immatriculation

Le numéro d'immatriculation du véhicule est :

2.2. Identification du véhicule

Vous déclarez :

une plaque normale, une plaque temporaire ou une plaque étrangère :

Marque Type

N° de châssis Date de la 1^{ère} immatriculation

une plaque marchand ou une plaque essai

2.3. Date (à remplir obligatoirement)

Date de la mise en usage du véhicule

3. Renseignements relatifs à la base d'imposition

3.1. Le code DIV du véhicule

Le code DIV du véhicule est (*la liste des Codes DIV est en page 4*) :

3.2. Utilisation du véhicule

Vous déclarez : - un camion, un tracteur ou un corbillard → remplissez le point 3.2.1
- un autobus ou un autocar → remplissez le point 3.2.2
- une voiture, une moto ou une remorque munie d'une plaque marchand, d'une plaque essai, d'une plaque temporaire ou d'une plaque étrangère → remplissez le point 3.2.3

3.2.1. Les camions, tracteurs et corbillards

(à compléter par les entrepreneurs, transporteurs et marchands de camions)

Vous déclarez :

un camion ou un tracteur ou un corbillard

→ Joindre une photocopie : - du certificat d'immatriculation ;
- du rapport d'identification du véhicule ;
- du rapport de visite du contrôle technique (uniquement si des modifications ont été apportées au véhicule).

Masse Maximale Autorisée (M.M.A.) kg Nombre essieux véhicule tractant 1 2 3 4 plus de 4

Carburant
 Essence Hydrogène Gasoil (diesel) L.P.G.
 Electricité Gaz naturel Bioéthanol Gasoil - Gaz naturel
 Autre :

Norme Euro 0 1 2 3 4 5 6 Suspension pneumatique
 OUI
 NON

Concernant la remorque ou le semi-remorque qui sera tracté par le véhicule déclaré (à remplir obligatoirement si la déclaration concerne un véhicule tractant)

→ Choisissez la capacité maximale qui sera effectivement utilisée

M.M.A. remorque/ semi-remorque : kg

Nombre essieux remorque(s) : 1 2 3 4 plus de 4

3.2.2. Les autobus et autocars

(à compléter par les voyageurs, autocaristes, marchands d'autobus/autocars)

Vous déclarez :

un autobus ou un autocar

→ Joindre une photocopie : - du certificat d'immatriculation ;

- de la fiche technique du véhicule sur laquelle figurent toutes les données « moteur » (nombre de cylindres, alésage, course) ainsi que son poids.

Carburant

Essence

Hydrogène

Gasoil (diesel)

L.P.G.

Electricité

Gaz naturel

Bioéthanol

Gasoil – Gaz naturel

Autre :

C.V. fiscaux

Nombre de Cylindres

Alésage

mm

Course

mm

Poids

kg

3.2.3. Une voiture, une moto ou une remorque munie d'une plaque belge spéciale (marchand, essai, temporaire) ou d'une plaque étrangère

Vous déclarez :

une plaque marchand ou une plaque essai ou une plaque temporaire ou une plaque étrangère

→ Joindre une photocopie du certificat d'immatriculation

Carburant

Essence

Hydrogène

Gasoil (diesel)

L.P.G.

Electricité

Gaz naturel

Bioéthanol

Gasoil – Gaz naturel

Autre :

C.V. fiscaux (obligatoire) *

Cylindrée à indiquer si le véhicule est une moto

* Pour les plaques marchands ou essais, il s'agit de renseigner la puissance du véhicule le plus puissant qui sera équipé de la plaque. Si les CV fiscaux sont inconnus, la cylindrée la plus puissante peut être renseignée.

Masse Maximale Autorisée (M.M.A.) à indiquer uniquement si le véhicule est une remorque

4. Réduction ou exonération

Vous demandez une réduction ou une exonération pour le motif suivant :

→ Joindre tout document probant

Véhicule affecté exclusivement à un service public

Véhicule affecté exclusivement à des services de transport en commun de personnes

Véhicule utilisé exclusivement dans une exploitation agricole (y compris jeep)

Véhicule utilisé dans le cadre d'un transport rémunéré de personnes (suppression du décime)

Véhicule affecté exclusivement à un usage portuaire (suppression du décime)

Véhicule muni d'une plaque essai

Autre :

5. Signature

Je déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

Date :

Signature :

Vos données à caractère personnel sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Elles sont uniquement utilisées pour l'établissement, la perception, le recouvrement, la contestation et le contrôle relatifs aux taxes wallonnes dans le respect du décret du 6 mai 1999. Pour de plus amples informations, référez-vous aux pages Fiscalité du Portail Wallonie (www.wallonie.be).

Code DIV des véhicules :

Genre	Description	Genre	Description
AA	Berline	LS	Véhicule lent mixte
AB	Voiture à hayon arrière	LT	Camionnette lente
AC	Break	LV	Véhicule lent
AD	Coupé	M2	Motocyclette (old)
AE	Cabriolet	ML	Motoculteur
AF	Véhicule à usages multiples	MM	Moissonneuse (old)
AR	Remorque normale	MT	Matériel industriel
AZ	Ambulance (old)	OA	Semi-remorque lente
BC	Autobus et Autocar	OM	Minibus
BF	Véhicule Service Incendie (old)	OR	Remorque outil
BP	Véhicule léger blindé (old)	OS	Semi-remorque normale < 4000
BR	Remorque pour bateaux	PA	Ancêtre
CL	Corbillard (old)	PO	Port
CO	Semi-remorque caravane	PR	Remorque pour planeurs
CR	Caravane	RL	Remorque lente
CT	Camionnette (old)	SA	Autocaravane
CV	Camion (et véhicule incendie)	SB	Véhicule blindé
DT	Dépanneuse	SC	Ambulance
FA	Véhicule à usages multiples	SD	Corbillard
KG	Véhicule grue	SF	Véhicule spéciale
KM	Forains	SW	Voiture mixte (old)
L1	Cyclomoteur (A)	TB	Trolleybus
L2	Cyclomoteur (B)	TL	Tracteur agricole/Sylvicole
L3	Motocyclette	TO	Train touristique
L4	Motocyclette avec Sidecar	TP	All types
L5	Tricycle à moteur	TR	Tracteur
L7	Quadricycle à moteur	TT	Véhicule lent (après transformation)
LA	Matériel agricole	VC	Autocaravane
LC	Camion lent	VP	Voiture